

Les technologies de surveillance des populations de déplacés du Sud : le cas de l'Organisation internationale pour les migrations

Younès Ahouga, CERC Migration, Toronto Metropolitan University

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prône l'usage des données pour stabiliser les populations de déplacés du Sud. Durant les années 2010, elle développa trois technologies numériques les ciblant : la Matrice de suivi des déplacements, le système de surveillance des frontières MIDAS, l'application mobile MigApp. Cette présentation avance que ces technologies convergent en un agencement de surveillance qui disciplinerait les déplacés selon une rationalité biopolitique et la production technocratique des données. Cet agencement délimite des espaces cognitifs et physiques pour capturer et relâcher les déplacés et leurs données en cinq étapes de surveillance : observation, standardisation des données, application de mécanismes de sécurité, capture disciplinaire, capture responsabilisante. Bien qu'il produise des données à l'utilité incertaine et qu'il ignore les politiques de sécurisation des États du Nord, l'agencement légitime l'autorité de l'OIM dans un champ humanitaire qui ne relève pas de ses prérogatives historiques.